



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 34661

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels de la Commission des comptes des transports de la Nation.

Texte de la réponse

La Commission des comptes des transports de la nation (CCTN) s'insère dans un dispositif général d'analyse de la situation de l'économie française articulé autour de la Commission économique de la nation et de commissions spécialisées par domaines (transports, logement, environnement, santé, protection sociale...). La CCTN, placée auprès du ministre délégué, chargé des transports, de la mer et de la pêche a pour mission d'assurer le rassemblement, l'analyse et la diffusion des données décrivant les activités de production de services de transports, ainsi que l'utilisation de ces services par les différents agents économiques et leur impact sur l'environnement. Elle comporte 60 membres nommés en raison de leur implication dans le domaine, notamment comme professionnels. Elle se réunit généralement deux fois par an pour examiner le rapport qui est établi par les services concernés du ministère et qui est composé de deux parties : - une partie examine le bilan de la situation économique du secteur des transports et de l'entreposage sous l'ensemble des aspects (volumes/prix, entreprises, emploi, externalités...) établis dans le cadre de ses missions d'observation statistique par le bureau qui en assure le secrétariat ; - une seconde partie se consacre à l'analyse de l'évaluation des politiques des transports. Ces études sont réalisées par le service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable du commissariat général au développement durable (CGDD) dans le cadre de ses missions. Un pré-rapport est examiné chaque année à la fin du premier trimestre qui suit l'année écoulée et le rapport complet définitif au début de l'été. Les rapports sont publiés et diffusés sur le site internet du ministère et du service statistique du ministère. Les discussions ouvertes et diversifiées enregistrées préalablement et durant les réunions permettent d'aboutir à un diagnostic partagé sur la santé économique du secteur, les apports financiers des différents acteurs et externalités de l'activité par l'ensemble des parties prenantes administrations, syndicats, organisations professionnelles et associations. Elles aident ainsi les services de l'État à suivre les dépenses relatives aux transports des différents acteurs économiques, à mieux interpréter les résultats et à donner aux décideurs des éléments objectifs et factuels permettant d'éclairer et d'élaborer les politiques publiques. En outre, elles aident les services à mieux cerner les besoins d'information et d'analyse exprimés par les professionnels et les autres acteurs représentés, à mieux utiliser et valoriser les informations existantes. Elle n'engendre aucun coût spécifique. Aucun moyen particulier n'est mis à la disposition de la Commission, son secrétariat et les frais afférents à celui-ci sont assurés par le bureau des synthèses économiques et sociales sur les transports (service de l'observation et des statistiques du CGDD au sein du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) qui, en tout état de cause, assure l'élaboration du compte.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ile-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34661

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8086

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12431